

## UNE JOURNÉE DE COLLOQUE LE 16 SEPTEMBRE

Un très beau colloque en cette 30<sup>ème</sup> édition, tant par la qualité de ses intervenants exceptionnels, que par les thèmes abordés. D'éminents professeurs, avocats, juristes ont échangé sur le thème du colloque le « droit de la plaisance aujourd'hui : bilan, contentieux et perspectives » et tous ces débats extrêmement riches et productifs, seront relayés par les deux députés qui nous ont fait l'honneur d'être présents et qui porteront la voix de nos travaux auprès de Monsieur SELLIER directeur de la direction interrégionale de la Mer et de Madame le Ministre de la Mer.

Denis REBUFAT, en compagnie de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Marseille Me Jean Raphael FERNANDEZ ont, malgré le contexte sanitaire, et l'incertitude quant à la tenue de la manifestation, souligné « le courage du marin et le courage de l'avocat », et souhaité « larguer les amarres » pour d'une part, pouvoir travailler ensemble, mais aussi régater et festoyer !

Cet élan et ce besoin d'une « nouvelle respiration » soutenus par la Ville de Marseille en la personne de Monsieur BENARROCHE permettent à Marseille et la JURIS CUP de rayonner et de « faire avancer les choses » avec le soutien de nos députés.

Le Professeur REZENTHEL qui a traité le thème de « la plaisance face au Covid 19 mode d'emploi » a rappelé que « même dans l'hypothèses de circonstances exceptionnelles telles que nous les traversons, subsiste un des objectifs rappelés par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen imposant l'application de principes simples et incontestables ». Les mesures doivent rester « strictement proportionnées aux risques et différenciées, en tenant compte des circonstances de temps et de lieu ».

Monsieur Denis CLERIN et Monsieur Stéphane MIRIBEL a fait le point, comme chaque année, de l'actualité législative, administrative et jurisprudentielle notamment, sur le navire de plaisance, le port de plaisance et le domaine public maritime.

Madame la Député Claire PITOLLAT députée des Bouches du Rhône et Monsieur Jimmy PAHUN député du Morbihan, qui nous ont fait l'honneur de leur présence, ont évoqué d'une part, « le nouvel usage de la mer » « espace de liberté » avec les conséquences de la sur fréquentation du plan d'eau qui engendrent des problèmes d'ordre sécuritaire, économique et environnemental.

Une proposition législative envisagée vise à durcir la loi sur les récidives, la création d'une fourrière maritime et de restaurer l'autorité de l'état en mer, puisque face à l'évolution de l'utilisation du plan d'eau, et l'évolution de la grande plaisance, « il faut nous donner les moyens de vivre nos évolutions et la révolution industrielle que cela apporte » a déclaré Monsieur PAHUN.

Maître Alain VOISARD a abordé le thème du NAVIRE DE PLAISANCE OBJET DE CONTENTIEUX de la construction à la déconstruction (norme CE, vente, réparation, vices cachés, défauts de conformité, déconstruction), suivi de Maître Nicolas MARTY qui lui a abordé le thème du contentieux de la location et la colocation du navire de plaisance en distinguant la location du navire avec ou sans chef de bord. L'évolution du mode de consommation de la plaisance grâce d'une part à l'outil numérique et d'autre part, aux plateformes collaboratives, favorisent de développement de la location qui doit nécessairement être encadrée et règlementée.

Monsieur le Professeur LOMBARD a quant à lui évoqué « LA PLACE AU PORT DE PLAISANCE ET LES CONTRAINTES DU DPM » en rappelant d'une part, les attentes du plaisancier c'est à dire avoir une place

et avoir un droit d'une durée certaine, et d'autre part, les attentes des collectivités : la bonne gestion du DPM en soulignant les principes qui permettent de concilier les intérêts en jeu.

Le Directeur de la direction interrégionale de la Mer Monsieur Guillaume SELLIER a alors exposé la mission qui lui a été confiée par Madame le Ministre de la Mer, en évoquant les problématiques liées aux orientations de la plaisance du futur, avec la recherche d'innovations techniques, de formation des équipages, et le développement d'une plus grande visibilité et d'une plus grande attractivité de la plaisance, dans le plus grand respect de l'environnement.

Il a également rappelé, comme l'a fait Madame PITOLLAT, un objectif fondamental, qui est de « combattre les comportements excessifs », en renforçant les contrôles, et en « permettant aux forces de l'ordre d'avoir les moyens adaptés », et « la nécessité pour une efficacité des mesures, d'aller vers un changement des comportements ».

Monsieur Emmanuel QUIROUARD-FRILEUSE sur le thème de « LA PLAISANCE DE DEMAIN ET PORTS DE PLAISANCE », a axé son débat sur la préservation de l'environnement, l'évolution de la perception du navire avec une utilisation partagée et une démocratisation de l'utilisation.

Il a insisté sur les enjeux au niveau des utilisateurs, « avec un respect de l'environnement et de la sécurité », des pratiques, « avec un accès à la mer pour tous, mais pas n'importe comment », des navires et des ports, et la nécessaire évolution et modernisation des structures. Il a rappelé que « le port doit devenir accessible pour tous, car il fait partie de la ville, il en est son poumon ».

Monsieur BELDA est quant à lui intervenu sur le thème de la PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE ET GARANTIES D'USAGE : QU'ELLE LIBERTE POUR LE GESTIONNAIRE D'UN PORT DE PLAISANCE D'UNE COLLECTIVITE TERRITORIALE.

Monsieur le Professeur DELEBECQUE a clôturé ce colloque en évoquant LE CONTENU ET LES EVOLUTIONS DU DROIT DE LA PLAISANCE avant que Denis REBUFAT ne déclare close cette 30ème édition dont les travaux, relayés par nos députés, permettront de « faire écouter la voie des plaisanciers » et « d'être très optimiste sur l'avenir ».

## INFORMATIONS PRESSE & MEDIAS

**DOCUMENTS PRESSE :** Retrouver le dossier de presse, la liste des équipages et les communiqués sur le site : [www.juriscup.com/medias/](http://www.juriscup.com/medias/). Chaque soir un communiqué de presse sera mis en ligne et expédié.

**PHOTOS PRESSE :** Le Service de Presse est à votre disposition pour toute demande de photographies haute définition, prises par Gilles-Martin RAGET, libres de droit exclusivement pour la presse.

### Service Presse & Médias

04.91.59.40.69

[presse@juriscup.com](mailto:presse@juriscup.com)

### Crédit Photos

Gilles Martin-Raget

[www.martin-raget.com](http://www.martin-raget.com)

### Infos & Inscriptions

[www.juriscup.com](http://www.juriscup.com)

[contact@juriscup.com](mailto:contact@juriscup.com)

